

0487 /J.S.4.6.-

Monsieur le Ministre de la Coopération Internationale,
K I G A L I.-

Monsieur le Ministre,

Référence faite à votre lettre n°503/C 329.1-2/CAB/AP/KC du 18 Novembre, par laquelle vous me transmettez la copie du télégramme n°267/1 du 15 Novembre 72 émanant du Secrétaire Général de l'O.U.A. et relative à la Célébration du 10ème Anniversaire de l'Organisation de l'Unité Africaine, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'envoi d'une équipe nationale à ce meeting sportif interafricain dépendra des crédits alloués à mon Département pour l'exercice 1973 notamment au poste des Déplacements à l'étranger.

Mon Département, faute de crédits, a déjà décliné l'invitation faite au Rwanda d'envoyer une troupe culturelle à ADDIS-ABEBA à l'occasion de cet anniversaire.-

LE SECRETAIRE D'ETAT A LA
JEUNESSE ET AUX SPORTS,
LE CAPITAINE BIZIMANA A.-

Copie pour information à :

-Son Excellence Monsieur le
Président de la République Rwandaise,
K I G A L I.-

-Monsieur le Ministre des Finances,
K I G A L I.-

p.o. 